MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

ARCHIVES NATIONALES

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P.)

MARCHE DE RÉALISATION ET D'INSTALLATION DES AMÉNAGEMENTS SCÉNOGRAPHIQUES DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION
« Le cardinal de Rohan et l'affaire du collier. Au crépuscule de l'Ancien régime »
SUR LE SITE DE PARIS DES ARCHIVES NATIONALES

LOT N° 1 : RÉALISATION ET INSTALLATION DES AGENCEMENTS SCÉNOGRAPHIQUES

Personne publique, pouvoir adjudicateur et maître d'ouvrage :
Service à compétence nationale Archives nationales
59 rue Guynemer
90001
93383 Pierrefitte-sur-Seine cedex

Représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur :
Madame la Directrice des Archives nationales

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-59 à R.2191-62 du code de la commande publique :
Madame la Directrice des Archives nationales

Comptable assignataire des paiements :
Le chef du département comptable ministériel

Mode de consultation :
Procédure adaptée ouverte passée en application des articles L.2123-1 2° et R.2123-1 3° du code de la commande publique

1. DISPOSITIONS LIMINAIRES

Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation et l'installation des agencements scénographiques de l'exposition *« **Le cardinal de Rohan et l'affaire du collier. Au crépuscule de l'Ancien régime** »* qui se tiendra aux Archives nationales, à l'hôtel de Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75 003 Paris, **7 avril – 12 juillet 2027.**

Cette exposition, qui nécessite un aménagement des lieux et la réalisation de supports d'exposition spécifiques pour mettre en scène le parcours défini, présente environ 100 documents originaux et objets (items) provenant des Archives nationales ou empruntés à des services patrimoniaux français et étrangers, ou à des particuliers, notamment le musée des Arts Décoratifs de la ville de Strasbourg, partenaire de l'exposition. Ce musée présentera une version un peu différente de l'exposition du 20 novembre 2026 au 15 mars 2027, une majorité des œuvres et documents sera ensuite mise en place à Paris. Ce partenariat aura pour conséquence le réemploi possible de certains éléments muséographiques ou de création graphique de l'exposition de Strasbourg. La succession des deux expositions aura également des conséquences sur le calendrier très restreint de l'installation des œuvres et documents.

Cette prestation s'inscrit dans le cadre de la politique d'action culturelle et de mise en valeur des Archives nationales sur son site de Paris.

Propos de l'exposition

Lorsqu'elle éclate le 15 août 1785, l'affaire du « collier de la reine » recèle tous les ingrédients du parfait scandale : l'arrestation fracassante du cardinal de Rohan à la cour de Versailles, le nom de la reine Marie-Antoinette mêlé à une sombre supercherie, la disparition d'un chef-d'œuvre de joaillerie au prix extravagant et une liste sensationnelle d'intrigants impliqués.
Objet d'un procès retentissant, devenue véritable événement politico-médiatique passionnant l'opinion publique et l'Europe tout entière, elle jette un discrédit durable sur la reine Marie-Antoinette et a marqué les imaginaires.
Maintes fois racontée, immanquablement associée aux derniers feux de l'Ancien Régime, elle connaît une vaste fortune littéraire et cinématographique qui, d'Alexandre Dumas à Edgar P. Jacobs, de Marcel L'Herbier à Canal +, la popularise par le biais de la fiction.
Pour la première fois une exposition lui est consacrée, fruit du partenariat entre le musée des Arts décoratifs de la ville de Strasbourg et le musée des Archives nationales. Présentée en deux étapes, d'abord à Strasbourg (20 novembre 2026 – 15 mars 2027) puis à Paris (7 avril – 12 juillet 2027), elle propose de revenir aux sources de l'affaire judiciaire, dont le déroulement et les conséquences s'étendent sur la décennie 1783-1793. Au-delà de l'écorce romanesque d'un épisode aussi rocambolesque que sulfureux, elle invite à une analyse du scandale et de ses représentations, comme manifestation des bouleversements politiques et sociaux à l'œuvre dans la France de Louis XVI, à la veille de la Révolution.
En s'appuyant sur les archives de l'enquête et du procès comme sur les nombreux témoignages contemporains et les collections des protagonistes, le parcours reprend le récit d'une affaire aux ramifications complexes dont certaines circonstances restent encore aujourd'hui incertaines.
Factums et libelles, chansons et objets révèlent la manière dont l'écho de l'affaire emplit l'espace public et façonne l'opinion. Par leurs portraits, dont certaines œuvres d'artistes de renom, et les
Destinée au grand public, cette exposition se tiendra dans la salle d'exposition des Archives nationales et la salle attenante, dite chapelle.

Elle présentera au visiteur un éventail de 100 documents sur des supports variés (parchemin, livres, papier, tableaux, photographies, objets divers) et commentés par des textes et des reproductions répartis sur 325 m^2.

Le palier contigu à la salle d'exposition sera utilisé pour le prologue et la conclusion de l'exposition.

Lieux d'exécution

L'exposition se déroule sur le site historique des Archives nationales, à savoir l'hôtel de Soubise, 60 rue des Francs-Bourgeois, 75 003 Paris et plus particulièrement :

- Demi-lune et ancienne porte sur rue de Soubise (bâche et panneau extérieures)
- Cour d'honneur de l'hôtel de Soubise (en option les silhouettes totems)
- Le palier de l'escalier au premier étage (introduction et conclusion)
- Les salles d'exposition au premier étage : la salle des Gardes de 274m^2 (prologue, thématiques), et la chapelle (thématiques et épilogue) de 48m^2
- Le balcon de la fenêtre centrale de la salle des Gardes (en option les silhouettes totems)

Contraintes propres au site de l'exposition

Le seul mode d'accès au premier étage de l'hôtel est un grand escalier en pierre de taille (largeur de l'escalier : 3 mètres), comprenant une quarantaine de marches avec un palier intermédiaire. La manutention, le montage et le démontage de l'ensemble des structures, etc. à l'intérieur de l'hôtel de Soubise se feront avec la mise en place d'un passage de sécurité, par le titulaire du lot 2, pour le public accédant aux différents salons attenants aux salles d'exposition.

L'accès au site de l'hôtel de Soubise par un ou des véhicule(s) est soumis aux contraintes suivantes :

- Accès obligatoire par la porte d'entrée du 60, rue des Francs-Bourgeois, 75 003 Paris ; dimensions de la porte : H. 4,75 m x L. 2,40 m.
- Manœuvre difficile pour tourner de la rue vers la porte d'entrée du 60 rue des Francs-Bourgeois 75 003 Paris.
- Une fois dans la cour de l'hôtel de Soubise, accès obligatoire par la porte d'entrée de l'hôtel de Soubise ; dimensions de la porte : H. 2,47 m x L. 1,55 m ; nécessité de gravir, avant de pouvoir accéder à la porte elle-même, deux marches, puis un palier, puis une marche.
- L'escalier d'honneur comprenant 40 marches.
- Une fois l'escalier gravi, accès obligatoire par la porte d'entrée de la salle des gardes ; dimensions de la porte : H. 3,63 m x L. 1,50 m.

La salle des gardes est équipée d'un plafond technique pour l'éclairage (ponts rails, HSP 915 cm). Les murs sont en pierre de taille recouvert d'un doublage périphérique de cimaises en MDF 19 mm sur une hauteur de 430 cm.

La manutention, le montage et le démontage de l'ensemble des structures, etc. à l'intérieur de l'hôtel de Soubise se feront du lundi au vendredi inclus (amplitude horaire : de 08h00 à 18h00).

La salle des Gardes commandant l'accès aux salons classés des appartements de la princesse de Soubise, il est demandé au prestataire de ménager, en fin de semaine et lorsque les conditions de sécurité sont respectées, le passage du public à travers la salle d'exposition en dehors des jours de travail de construction sur site.

La chapelle est équipée de deux rails techniques (HSP 365 cm), d'une cloison en bois peint le long des murs côté droit et gauche (MDF 19 mm).

Le titulaire devra respecter les consignes de sécurité du site de Paris jointes au dossier de consultation des opérateurs économiques. Après notification des entreprises, une visite préalable commune sera fixée par les Archives nationales. Cette visite est obligatoire. Elle servira à l'élaboration et à la signature d'un plan de prévention rédigé par l'assistant de prévention des Archives nationales.

Le titulaire est réputé avoir pris connaissance des sujétions entraînées par l'exécution de travaux simultanés pendant son intervention, et sur les mêmes lieux, et donc avoir une parfaite connaissance de l'ensemble des sujétions pouvant affecter ses ouvrages, ou les mises en œuvre, et il est réputé avoir intégré ses conséquences dans son prix.

L'hôtel de Soubise sera ouvert au public pendant toute la phase d'installation de l'exposition, mais cela ne devra gêner en rien le montage.

Les acteurs du projet

Les acteurs de ce projet sont :

- Le département de l'action culturelle et éducative des Archives nationales

Le département de l'action culturelle et éducative des Archives nationales, à travers son équipe qui assure la coordination générale du projet, le commissariat technique et la régie des œuvres ; l'atelier de montage et de muséographie qui assure le montage et l'accrochage des pièces exposées, ainsi que la coordination du travail des différents prestataires techniques. Les coordonnées exactes seront transmises au titulaire du marché dès notification.
M. Guillaume NAHON, chef du département de l'Action culturelle et éducative des Archives nationales.

- Service des expositions

M. Régis LAPASIN, responsable du service des expositions.
Mme Alexandra HAUCHECORNE, commissaire technique au service des expositions.

- L'atelier de muséographie

M. Jérôme POLITI, responsable de l'atelier de muséographie,
Mme Agata Cieluch, référente

- Commissariat scientifique

Le commissariat scientifique de l'exposition est assuré par M. François BOUQUET et Mme Sabine MEULEAU, Archives nationales, et M. Louis-Napoléon PANEL, musée des Arts décoratifs de Strasbourg.

- Conception scénographique et graphique

Agence Deltaèdre (scénographie et graphisme). Elle sera le principal interlocuteur du titulaire du présent marché et assurera le suivi de réalisation du projet.

Les coordonnées précises des interlocuteurs seront fournies au titulaire du marché dès notification.

Calendrier d'exécution

Le calendrier prévisionnel d'exécution est annexé au présent CCTP (Annexe 5_calendrier). Il sera daté et définitif lors de la réunion de cadrage indiquée au CCAP.

2. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES PRESTATIONS

2.1. Champ de la prestation

La prestation concerne l'agencement de l'exposition : la fabrication en atelier et le montage puis démontage de l'ensemble du dispositif scénographique.

Ce lot devra coordonner son intervention avec les entreprises en charge de la pose du graphisme (LOT 2), l'éclairage (LOT 3) et de l'audiovisuel (LOT 4), ainsi qu'avec l'atelier du Département de l'action culturelle et éducative des Archives nationales.

Il devra aussi suivre les prescriptions de l'agence Deltaèdre, scénographe et graphiste, et des Archives nationales concernant l'ensemble des intentions scénographiques et contraintes spécifiques du site.

À l'issue de l'exposition, ce lot comprend le démontage de l'exposition, ainsi que l'évacuation de tous les éléments hormis ceux que voudraient garder les Archives nationales.

La visualisation du dispositif dans son ensemble se trouve dans l'Annexe n°1_CARNET DE PLANS_LOT_1 au présent CCTP, détaillant la définition des éléments des dispositifs à la charge de ce lot.

Les quantités, ainsi que les dimensions sont précisées dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF annexée à l'acte d'engagement) et dans les plans annexés au présent CCTP.

ATTENTION : Les plans fournis par l'agence Deltaèdre sont cotés. Il est de la responsabilité du titulaire de vérifier les cotes par rapport à l'existant avant de procéder à la réalisation de ses plans d'exécution et de vérifier toutes les hauteurs sous plafond pour la conception et la réalisation des cimaises.

2.2. Modalités de réalisation des éléments scénographiques

2.2.1. Généralités

Le titulaire prend en compte dans son prix, la mise en conformité des études et de la réalisation avec :
– les règles de sécurité applicables à l'établissement du fait de sa vocation de réception du public ;
– les règles de construction et d'installation électrique à jour : normes européennes et toutes autres en vigueur pour la France.

2.2.2. Matériaux

L'agencement se traduit majoritairement par des éléments menuisés en MDF M1 (cimaises) et M3 (mobilier) selon la réglementation en vigueur ainsi que des vitrines en plexiglas et niches fermées par verre 44.2 dévêtus. Un grand voilage suspendu au plafond coupe visuellement la salle en deux parties.

Tous les matériaux constituant les ouvrages seront soumis à l'approbation de l'agence Deltaèdre et des Archives nationales. Les matériaux et les mises en œuvre doivent satisfaire aux dispositions portées par les Normes Européennes et Françaises (N.F) publiées par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) homologuées par arrêté ministériel.
L'entreprise fournira les certificats de classement au feu des matériaux utilisés et tous les procès-verbaux et certificats faisant état du respect de la législation dans un ERP.

Le titulaire veille à ce qu'aucun matériau ne puisse entrer en contact avec un autre susceptible de le corroder, de l'échauffer ou d'altérer ses performances ou son aspect. En particulier, il prévoira tous les dispositifs d'interpositions durables nécessaires.
Une attention particulière en termes d'éco-création devra être apportée au projet, tant sur la nature des matériaux utilisés que sur la gestion du chantier.

2.2.3. Contrôle de conformité

Des contrôles seront effectués par les Archives nationales, le scénographe et le graphiste du projet lors des livraisons des éléments sur le chantier. Ces contrôles porteront sur :
– Les qualités physiques et techniques,
– Les qualités d'aspect, de couleur et de fini des surfaces,
– Les tolérances dimensionnelles.
Pour la non-conformité aux caractéristiques, les livraisons seront refusées.

2.2.4. Nettoyage en cours et fin de montage/démontage

Le chantier se déroulera dans un légitime respect du mobilier et de l'espace existant.
L'entreprise devra prévoir dans sa prestation les différents éléments de protection, afin de garantir un juste respect des espaces existants (en particulier, le sol en parquet).

Il est à la charge du titulaire du présent lot de maintenir, en cours de montage et démontage, les salles toujours en bon état de propreté. Les résidus de coupes et de ponçage seront enlevés rapidement pour éviter une dispersion de la poussière dans les espaces.

Toutes les machines de coupe et de ponçage (aussi bien pour le bois, les enduits ou peintures) devront être reliées à des systèmes d'aspiration.

Durant la mise en place des œuvres, le titulaire assure un nettoyage soigné des vitrines et d'une manière générale de toutes les surfaces intérieures et extérieures des mobiliers.

La prestation comprend également l'évacuation des gravats occasionnés par la construction et leur mise à la benne. En fin de pose et d'installation de tous les aménagements, et juste avant la mise en place des œuvres, le titulaire procède à un parfait nettoyage des salles.

2.2.5. Transport et livraison

L'ensemble des prestations demandées sont à prévoir avec le transport et livraison des éléments sur site à la date prévue en fonction du planning de montage.

Il est demandé de privilégier les heures de fermeture du musée (entre 8h et 10h du lundi au vendredi, ou le mardi, jour de fermeture) pour effectuer les livraisons de volumes importants.

2.2.6. La mise en place des œuvres

Le soclage comprenant la fourniture de lutrins de présentation ainsi que la fixation des documents ne sont pas compris dans le présent marché : l'ensemble est à la charge des Archives nationales.

La consultation ne comprend pas la mise en place des objets, œuvres ou documents présentés dont les Archives nationales sont entièrement responsables. La mise en place de l'ensemble des œuvres est assurée par l'équipe des Archives nationales.

Le titulaire du lot n°1 sera en charge de :

- la fixation et le montage des éléments construits,
- les finitions peinture et autres détails nécessaires.

Les titulaires devront se coordonner pour la mise en place des dispositifs selon le planning de mise en œuvre.

2.3. Prescriptions techniques générales

Les quantités, ainsi que les dimensions sont précisées dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF – annexe n°1 à l'acte d'engagement) et dans les plans de l'Annexe_1_CARNET DE PLANS_LOT 1au présent CCTP.

Les éléments devront, autant que faire se peut, être fabriqués en atelier par les entreprises.

Les entreprises s'engageront à réaliser les travaux selon les règles de l'art, conformément aux prescriptions des DTU en vigueur.

Les finitions seront travaillées de façon à ne pas s'altérer durant le temps de l'exposition (3 mois et demi).
Un parfait traitement des surfaces, des chants et des assemblages, sera demandé. Une attention toute particulière sera portée aux finitions des arêtes, et des raccords entre plaques de médium : arêtes chanfreinées et pose de calicots puis enduit afin que la jonction soit invisible et qu'aucune fissure n'apparaisse au cours de l'exposition. Pour les assemblages, les coupes à l'onglet seront privilégiées, comme indiquées sur les plans.

Les percements nécessaires aux divers passages de câble relatifs aux alimentations électriques et/ou audiovisuelles sont à la charge de l'entreprise.

Les trappes et/ou panneaux démontables relatifs à la maintenance, ainsi que les percements nécessaires à l'aération des ouvrages munis d'éclairage et/ou d'audiovisuels sont à la charge de l'entreprise.

Il est ainsi demandé aux entreprises de joindre un planning précis de leurs interventions durant le chantier. L'importance des travaux et l'immuabilité de la date d'ouverture de l'exposition rendent impossible tout décalage de calendrier : les entreprises s'engageront à respecter scrupuleusement le planning. Aucun délai supplémentaire ne sera octroyé sans l'accord préalable des Archives nationales.

2.4. Récapitulatif des postes dans l'ordre de la DPGF

2.4.1 Revêtement de sol (poste 1)

Voir Annexe 1_CARNET DE PLANS_LOT 1, p.7

Le sol de la salle des gardes devra être recouvert d'un sol vinyle bleu foncé approprié pour des espaces recevant du public, notamment pour ses propriétés de résistance à la marche et durable pour toute la durée de l'exposition.
Un rectangle arrondi de sol PVC effet parquet occupe une zone de l'espace délimité et sera apposé collé par-dessus le sol bleu.
Une protection (bâche plastique épaisse) sera mise-en-place sur le sol par le titulaire du présent lot pour toute la durée du montage de l'exposition.
Cette protection sera retirée par le prestataire au moment opportun (déterminé par les services techniques des Archives Nationales). Il sera aussi demandé 3 échantillons de sol par teinte pour choix des couleurs (poste 2.3).

2.4.2. Mise en peinture des cimaises et parois existantes et mobiliers existants (poste 2)

Voir Annexe 1_CARNET DE PLANS_LOT 1, p.13, 14, 15, 16, 17

La peinture utilisée sera une peinture émulsion acrylique satinée certifiée écolabel européen ou équivalent à minima. Le titulaire fournira l'ensemble des certificats et procès-verbaux justifiant la conformité de la peinture au regard de la réglementation sur la protection de la santé et la protection des salariés ainsi qu'au regard de la conservation préventive des œuvres. À ce titre, les travaux de peinture seront réalisés dans un planning compatible avec le planning d'installation des œuvres, **prenant en compte les temps de séchage et de dégazage des COV (deux semaines minimums pour la peinture intérieure des vitrines)**.

Sur le palier :

Sont à peindre :

- Le totem signalétique existant en bleu foncé (RAL fourni ultérieurement)
- Les canapés horizontaux (bandes MDF) en bleu foncé et bleu clair selon plan fourni (RAL fourni ultérieurement) faces et tranches
- La cimaise d'introduction : face en couche d'apprêt blanche unie et tranches en RAL noir 9005
- Le pupitre existant en MDF en bleu foncé (RAL fourni ultérieurement)
- Le mobilier pour le livre d'or existant en MDF (RAL fourni ultérieurement)

Dans la salle et chapelle :

Sont à peindre :

- Les murs périphériques en bleu foncé et bleu clair selon plans fournis (attentions les zones bleu clair sont en forme de trapèze) un marquage précis des délimitations de peinture devrai être fait en amont et en concertation avec la maitrise d'œuvre.
- Trois tabourets existants en stratifié peints.
- 1 mise à distance en métal (actuellement noir) à peindre en bleu clair (RAL à fournir ultérieurement) pour plus de visibilité.

Préparation :

Le prestataire prévoira un rebouchage et les retouches d'enduits nécessaires aux corrections des défauts, trous, éraflures, enfoncements existants consécutifs au démontage de l'exposition précédente et des percements réalisés pour l'installation des œuvres.
La hauteur de ces parois est de 430 cm. Les parois sont à peindre suivant le plan schématique de répartition des couleurs fourni par l'atelier Deltaèdre dans l'Annexe 1_CARNET DE PLANS_LOT 1 (p. 13-17). Elle prévoira également un ponçage avant mise en peinture.

Finitions :

Après préparation des surfaces à peindre (rebouchage, correction des défauts, traitement des jonctions verticales entre parois, enduit repassé et ponçage), mise en œuvre de plusieurs couches de peinture acrylique phase aqueuse haut de gamme satinée.

L'exposition est peinte de plusieurs couleurs qui seront à contretyper d'après échantillons fournis par le maître d'œuvre d'après des références NCS, issues de la planche de référence couleur transmise au prestataire ultérieurement.
Il sera demandé au titulaire du présent lot de fournir quatre échantillons de MDF peint dans les couleurs indiquées par l'Atelier Deltaèdre pour pouvoir faire un choix d'ordre esthétique avant la mise en peinture générale des éléments. Les couleurs définitives seront validées avec les échantillons fournis par le présent lot lors de la réunion de cadrage (poste 3. C-06). Aucune commande de peinture et mise en œuvre ne sera faite avant approbation des échantillons (dimensions des échantillons : 30 × 30 cm).

La surface totale à peindre est d'environ 450 m^2 (hors éléments à construire – voir descriptif sur DPGF). Les surfaces de peinture sont données pour 1 couche, il faut en prévoir au minimum 2 (en fonction de la qualité de la peinture). Le titulaire est invité à vérifier les surfaces et quantités avant le début de la mission.
L'uniformité des surfaces peintes devra être parfaite, le prestataire devra poser le nombre de couches nécessaire à l'objectif, selon le pouvoir couvrant de la peinture, la qualité du support et la qualité de la pose.
Les parties basses devront être particulièrement soignées.
Les décollements, fissures, cloquages qui se produiraient, sont à la charge du prestataire.

L'entreprise veillera à laisser de la peinture sur place afin d'assurer la peinture des pattes d'accrochage et la maintenance générale de l'exposition.
L'entreprise devra prévoir la présence d'un peintre pour des retouches éventuelles en fin de montage et d'accrochage.

2.4.3 Fabrication, pose et peinture du mobilier d'agencement (Poste 3)

2.4.3.1 Cimaise (C) (poste 3.1)

Les cimaises sont réalisées en **MDF 19 mm classement M1**, montées **recto-verso**, avec semelles et joues latérales selon plans. Voir Annexe 1_CARNET DE PLANS_LOT 1, p.18 à 23

Pour chaque type de cimaise (C1 à C6) :

- **Matériau :** MDF 19 mm M1.
- **Finition :** peinture satinée **RAL bleu foncé** (teinte à définir) sur toutes les faces visibles ; éléments intérieurs de niche N2 et N3 en **mélaminé** selon teinte indiquée (RAL rose ou RAL bleu clair).
- **Assemblages :** coupes à l'onglet, chants chanfreinés, calicot + enduit pour jonctions invisibles.
- **Niches :**
 - N2 et N3 : intérieur en mélaminé, feuillure périphérique, verre feuilleté 44.2 **amovible par dévêtissement**, réserve d'emplacement pour bande LED (fourni et installé par le lot 3).
- **Fausse fenêtre (C4) :** panneau MDF 22 mm découpé laser et peint, vissé sur feuillure.
- **Structure interne : à l'appréciation du menuisier**, sous réserve de stabilité et planéité.
- **Référence dimensions :** *se référer aux plans fournis en annexe et à la DPGF*.

2.4.3.2 Plateaux MDF M3 (P1 à P4) (poste 3.2)

Plateaux intégrant les vitrines existantes, réalisés en **MDF M3 19 mm**, avec retombées périphériques et joues amovibles.
Voir Annexe 1_CARNET DE PLANS_LOT 1, p. 25 à 29

Caractéristiques générales :

- **Matériau :** MDF M3 19 mm.
- **Finition :** peinture satinée **RAL bleu foncé** (plateaux) ; pieds en tasseaux 40×40 mm **peints noir (RAL 9005).**
- **Ouvertures :** découpes pour vitrines existantes, avec jeu périphérique 5–10 mm pour imbrication.
- **Joues amovibles :** MDF 22 mm, fixées par **aimants incrustés**.
- **Retombées :** 100 mm sur les zones visibles.
- **Structure interne :** pieds répartis régulièrement pour garantir la stabilité ; renforts sous socles S1 et S2.
- **Référence dimensions :** *se référer aux plans fournis en annexe et à la DPGF*.

2.4.3.3 Socles (S1 et S2) (poste 3.3)

Socles destinés à la présentation d'objets lourds.
Voir Annexe 1_CARNET DE PLANS_LOT 1, p. 31 et 32

- **Matériau :** MDF M3 19 mm.
- **Finition :** peinture satinée **RAL bleu foncé**.
- **Formes :** socles courbes selon plans (rayons de courbure indiqués dans les plans).

- **Structure interne : à l'appréciation du menuisier**, dimensionnée pour supporter les charges (vases lourds et sculptures bustes).
- **Référence dimensions :** *se référer aux plans fournis en annexe et à la DPGF*.

2.4.3.4 Châssis bois (Ch) (poste 3.4)

Châssis destinés à supporter des reproductions en carton
Voir Annexe 1_CARNET DE PLANS_LOT 1, p. 33 à 37

- **Matériau :** tasseaux bois section 50×50 mm.
- **Finition :** peinture **RAL noir**.
- **Fixation :** vissage sous plateaux ; platines acier ou bois 10 mm selon plans.
- **Renforts : à l'appréciation du menuisier.**
- **Référence dimensions :** *se référer aux plans fournis en annexe et à la DPGF*.

2.4.3.5 Rideau central (R1, R2, R3) (poste 3.5)

Voilage suspendu créant une séparation scénographique.
Voir Annexe 1_CARNET DE PLANS_LOT 1, p. 38, 39

- **Tissu :** voilage léger **classement M0**, ourlets périphériques.
- **Finition :** teinte à définir sur échantillons fournis.
- **Structure porteuse :** rail principal + tringles courbes du commerce, finition **RAL noir**.
- **Suspension :** élingues fixées au plafond technique.
- **Référence dimensions :** *se référer aux plans fournis en annexe et à la DPGF*.

2.4.3.6 Vitrines (Ca) et niche N1 (poste 3.6)

Capots en PMMA 8 mm et niche mélaminée.
Voir Annexe 1_CARNET DE PLANS_LOT 1, p. 24 et 40 à 43

- **Capots Ca1 à Ca4 :**
 - PMMA transparent 8 mm, assemblage 5 faces, vissage ou pincement selon modèle.
 - Finition : chants polis.
- **Prisonniers MDF :** MDF 22 mm peint (RAL rose ou beige selon modèle).
- **Niche N1 :** intérieur mélaminé **RAL bleu foncé**, fermeture par pareclose + verre 44.2.
- **Référence dimensions :** *se référer aux plans fournis en annexe et à la DPGF*.

2.4.3.7 Mobilier (M1 et M2) (poste 3.7)

Voir Annexe 1_CARNET DE PLANS_LOT 1, p. 41 et 42

M1 : socle MDF M3, finition **apprêt blanc** pour peinture décorative effet marbre (réalisé en interne)
M2 : table ovale MDF M3 **sans finition** (recouverte d'une nappe).
Structure interne : à l'appréciation du menuisier.
Référence dimensions : *se référer aux plans fournis en annexe et à la DPGF*.

2.4.3.8 Podiums (P1, P2, P3) (poste 3.8)

Voir Annexe 1_CARNET DE PLANS_LOT 1, p. 44 et 45

Podiums destinés à la présentation d'objets.

Matériau : MDF M3 19 mm.
Finition : peinture satinée **RAL bleu clair**.
Particularités :
PO2 - PO3 : retour haut en **CP cintrable**, baguettes pour agrafage d'une toile (lot 2).
Structure interne : à l'appréciation du menuisier.
Référence dimensions : *se référer aux plans fournis en annexe et à la DPGF*.

2.4.3.9 Mise à distance (MaD) (poste 3.9)

Élément apposé à un mur de la Chapelle
Voir Annexe 1_CARNET DE PLANS_LOT 1, p. 46

- **Matériau :** tube acier 30×30 mm.
- **Finition :** laque **RAL bleu clair**.
- **Fixation :** platines murales selon plans.
- **Référence dimensions :** *se référer aux plans fournis en annexe et à la DPGF*.

2.4.3.10 Bornes audiovisuelles (BAV) et boîtes player (BP) (poste 3.10)

Bornes AV :
Voir Annexe 1_CARNET DE PLANS_LOT 1, p. 47

- CP peint 19 mm, finition **RAL bleu foncé**.
- Prévoir percements pour câbles et ventilation (lot 4).

Boîtes player :
Voir Annexe 1_CARNET DE PLANS_LOT 1, p. 48

- MDF M3 19 mm, finition **RAL bleu foncé**.
- Trappe façade avec fermeture à clé carrée.
- Fentes latérales pour ventilation.
- **Référence dimensions :** *se référer aux plans fournis en annexe et à la DPGF*.

2.4.4 Fourniture d'accessoires de décor (Poste 4)

- Vase transparent rempli de résine.
- Petit miroir pour vitrine.

2.4.5 Supports autoportants pour silhouettes en dibond (Poste 5) (PSE)

Voir Annexe 1_CARNET DE PLANS_LOT 1, p. 49

- **Matériau :** acier lourd.
- **Finition :** laque **RAL beige** (à définir).
- **Conception :** base autoportante selon plans ; stabilité à garantir en extérieur.

- **Référence dimensions :** *se référer aux plans fournis en annexe et à la DPGF*.

2.4.6.1 Manutention et pose (Poste 6)

Le prestataire aura la charge de l'installation de l'ensemble de ces ouvrages, ainsi que la manutention des 30 vitrines existantes. Également la dépose et l'évacuation de l'ensemble des éléments réalisés.

2.4.6.2 Intervention pour la fermeture des vitrines

Le prestataire prévoira une intervention au-delà du chantier, lors de la phase d'installation des items par l'équipe des Archives nationales, pour la fermeture de la vitrine costume et la vitrine Ca1.

2.4.6.3 Manutention et montage de la vitrine costume (Poste 6)

Le prestataire aura la charge de l'installation de la vitrine costume fournie par les Archives nationales.

2.4.7 Démontage et évacuation de l'ensemble des éléments installés (Poste 7)

Le titulaire du lot n°1 démonte l'ensemble des éléments mis en place dans le lot n°1, sauf éléments récupérés par les Archives nationales. Il évacue l'ensemble de ces éléments en déplaçant au préalable dans un espace annexe (chapelle ou palier pour les vitrines utilisées pour l'exposition suivante ; dans les espaces de réserve pour les autres) les 30 vitrines existantes (la vitrine costume qui devra être démontée proprement et descendue dans l'espace de stockage) et procède à un nettoyage complet des espaces d'exposition.

Un état des lieux avant le début du montage ainsi qu'un autre juste après le démontage de l'exposition seront organisés. Les détériorations éventuelles des salles et leurs équipements seront à la charge de l'entreprise.

3. MODALITÉS TECHNIQUES D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

3.1 Respect des normes

Les aménagements, équipements et dispositifs sont installés dans un établissement recevant du public, toutes les lois, les règlements et normes applicables à ce type d'établissement sont réputées ; connues et prises en compte dans la mise au point technique du projet et appliquées lors de la réalisation – pose.

Toutes les normes françaises et européennes intéressant directement ou indirectement la réalisation et l'installation sont applicables et prises en compte par les entreprises en particulier celles des ERP, ainsi que la législation permettant l'accueil de personnes handicapées (tous types de handicap).

L'attention des entreprises est portée sur la nécessaire solidité et la fiabilité des mobiliers et fournitures qui se trouveront dans une zone de forte fréquentation.

3.2 Objet et modalité de la prestation

La prestation inclut toutes les opérations de mise au point, fabrication, transport, installation sur site et dépose. La prestation inclut la mise en service de l'ensemble des dispositifs.

Elle se décline en 4 phases :

– Phase 1 : Mise au point technique et spatiale à partir de la liste finale arrêtée de toutes les œuvres remise par le maître d'ouvrage aux entreprises en charge des différents lots. Cette liste conditionnera un contrôle pour validation des aménagements du projet par le titulaire (notamment les formats des vitrines en fonction des dimensions finales des œuvres identifiées et retenues), et ce, en liaison avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.
À l'issue de cette phase, l'entreprise remet tous les documents d'exécution permettant la validation du projet final avant fabrication (plans d'exécution, détails, échantillons, …) sur la base de la liste finale des œuvres.
– Phase 2 : Fabrication en atelier
– Phase 3 : Livraison et montage sur site
– Phase 4 : Dépose en fin d'exposition de tous les matériels installés. La réversibilité doit être totale.

Les documents à remettre par le titulaire sont :
– Au stade de la mise au point : des plans techniques et plans d'exécution, et tous les échantillons des matériaux que les Archives nationales et l'agence Deltaèdre jugeront nécessaire pour validation.
– À la réception : le DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés) ainsi que les notices de fonctionnement et d'entretien de tous les matériels conformément aux prescriptions et recommandations des normes françaises en vigueur.

Il est rappelé que tous les dispositifs devront avoir été validés avant mise en fabrication. En cas d'incohérence entre les plans du projet et le descriptif correspondant, le descriptif prévaudra.